ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'A.A.P.P.M.A. « LA TRUITE »

PROCES-VERBAL

L'A.G. s'est tenue le vendredi 21 février 2020 à 18 h 30 en salle n°1 de La Maison de La Vie Associative de BEZIERS.

Nombre de présents : 12 Nombre de pouvoir : 1

Le président Jean-Pierre FALERNE remercie les 12 personnes présentes et rappelle l'ordre du jour :

- . Bilan des actions menées en 2019 et celles projetées pour l'année 2020 ;
- . Bilan financier de l'année 2019 ;
- . Questions diverses .

Bilan des actions menées en 2019 et projets pour l'année 2020.

Le président, Jean-Pierre FALERNE :

Nos rapports avec la « pseudo association » de pêche de CEILHES n'ont guère avancé. Bien que des propositions d'intégration de certains membres de cette société dans la nôtre aient été faites, les discussions sont toujours au point mort.

Malgré cela, par l'intermédiaire de Jean-Pierre FALERNE, la Fédération de Pêche Départementale de l'Hérault a fourni à la cette société Ceilhoise 30 permis enfant, à la journée, gratuits, 100 kg de truites et 3 coupes pour la fête de la pêche organisée sur place par la dite société.

A propos des actions sur la commune d'AVENE :

- Où en sommes-nous avec le « parcours passion » ?
 - Nous avons eu quelques retours positifs dont celui des laboratoires « Pierre FABRE ». Nous avons aussi pu rencontrer, grâce à Albert BARCELO, le propriétaire PEGURIER qui n'avait pas répondu à notre proposition.
 - Nous avions donc finalisé et fait remonter le dossier , par la Fédération , auprès de la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Celle-ci a donné un avis négatif. Elle refuse la maille « fenêtre » que nous avions proposée...
 - Nous allons renouveler la demande cette année en faisant allusion à d'autres départements où cela se fait avec cette fameuse maille « fenêtre ». Nous verrons bien...
- Grâce à mon action sans cesse renouvelée auprès de la Fédération Départementale, j'ai pu faire porter à quatre truites de souche fario le nombre maximum de prises en une journée sur les cours d'eau classés en

première catégorie. Ce ne fut pas une décision facile à faire adopter car les vieux réflexes sont toujours présents...

- A propos des pêches électriques pour l'année 2019 :
 - L'A.A.P.P.M.A. a fait réaliser quatre pêches électriques en 2019.
 - Au Mas d'Ensaïre, sur le projet du « parcours passion » , sur la Tess et sur Le Lamalou.
 - Les résultats furent très satisfaisants dans l'ensemble sauf sur le Lamalou où ils furent, a priori, plutôt décevants.
 - Les conditions de reproduction de la truite fario furent cependant, doit-on le souligner, excellentes début 2019.
- A propos de l'introduction de l'espèce « ombre » sur l'ORB : pour la troisième année consécutive , l'A.A.P.P.M.A. « La Truite » poursuivra avec d'autres A.A.P.P.M.A. voisines ,la tentative d'introduction de cette espèce dans l'ORB. Peut-être, pourrons-nous déverser 5000 ombrets cette année ? En croisant les différentes observations et les résultats , il semblerait que des populations certaines d'ombre aient élu domicile aux lieux-dits : VEREILLES, BOUBALS, LA TOUR SUR ORB, Les BARQUES et BEDARIEUX. Ces résultats sont encourageants et nous confortent dans la poursuite de notre action en faveur de ce membre de la famille des « salmonidae ».
- Des élections au sein de l'A.A.P.M.A. « La Truite » devront avoir lieu avant la fin de l'année 2020. Le président propose son poste à toute candidature émanant des membres de cette association. De plus, des élections au sein de la Fédération Départementale auront lieu. Il semblerait qu'une équipe montpelliéraine se présentera ...dans le cadre des difficultés de personnes rencontrées actuellement par la dite Fédération? Affaire à suivre...

Le président, après avoir remercié les membres présents pour leur attention, conclut son bilan en demandant, par un vote à main levée, le guitus.

Votes contre : 0 Abstentions : 0 Votes pour : 12

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Bilan financier.

Le trésorier, Alain MARTY, présente à l'Assemblée Générale le bilan financier de l'année civile 2019. (voir document ci-joint).

Résumé:

Recettes des cartes de pêche:682,50 €

Dépenses:382,04 € Bénéfice ; 300,46 € Remarque du trésorier : « Cette année nous obtenons un nombre de permis , toutes catégories confondues, de 189. Par rapport à 2018 nous avons une baisse de 3 permis. On peut considérer qu'en définitive, nous nous en sortons à peu près bien par rapport à la tendance départementale et nationale qui voit une baisse d'année en année . »

Les vérificateurs aux comptes certifient l'exactitude de ce rapport financier et demandent, à main levée, le quitus de l'assemblée.

Votes contre: 0 Abstentions : 0 Votes pour : 12

Le rapport financier est adopté à l'unanimité. Le président remercie le trésorier pour

le soin apporté à ce travail assez fastidieux.

Questions diverses.

- Monsieur Gérard VILLA, président du G.P.S. « Pays d'Oc Béziers » demande l'autorisation d'organiser le samedi 16 mai un concours de pêche à la mouche sur l'ORB. Ce concours appelé « Christian CROUZAT » permet aux participants un éventuel passage en Promotion Nationale Mouche. L'organisation et le rassemblement se feront au village de TAILLEVENT. Autorisation accordée.
- Monsieur Gérard VilLLA, par ailleurs garde fédéral bénévole, attire l'attention de l'assemblée sur la présence d'enfants munis de bouées ou autres « engins » flottants sur le parcours « no-kill » d'AVENE pendant les mois d'été. Le maire de la commune a été lui-même informé de cette anomalie. Affaire à suivre...
- Un membre de l'assemblée fait part au président des difficultés rencontrées sur le site web de la Fédération pour payer sa carte de pêche en plusieurs fois, comme cela est proposé. Cette personne n'est pas arrivée à finaliser cette procédure et juge cet écueil comme fort regrettable...
- Il serait fortement souhaitable que , le samedi 7 mars , l'A.A.P.P.M.A. organise une opération « renouvellement » des panneaux indicateurs au bord de l'eau (parcours no-kill et présence d'ombres communs) et le nettoyage d'une partie des rives (récupération des matières plastiques , encombrants ,etc.). Cette proposition reçoit l'assentiment unanime des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , le président clôt l'Assemblée Générale à 20 heures 30.